



**COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX**

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

## **SOMMAIRE**



### **I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL**

- 1 - Le contexte National et International
- 2 - La loi de Finances 2024

### **II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

- 1 - Les dépenses de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de personnel
- 3 - Les recettes de fonctionnement
- 4 - La capacité d'autofinancement
- 5 - Les dépenses d'équipement
- 6 - Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2023

### **III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

- 1 - La fiscalité
- 2 - Les autres recettes
- 3 - Les dépenses de fonctionnement
- 4 - Les orientations en matière d'investissements
- 5 - Le financement des investissements

### **IV - CONCLUSION**

## Préambule

---

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Il permet au Conseil Municipal d'informer les élus de la situation financière de la Commune et de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, et au-delà pour certains programmes importants.

Conformément aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales, le législateur a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Pour cela, le Maire élabore et présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires comprenant les informations suivantes :

- Les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation des investissements intégrant une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de l'encours de dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice en cours.
- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune, notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en investissement comme en fonctionnement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions, ...
- Au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant, du dernier exercice connu, la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel qui précise notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- Au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant, du dernier exercice connu, la durée effective du travail dans la Commune.

A ces informations s'ajoutent des éléments relatifs au contexte économique et aux orientations décidées par l'État dans le cadre de la loi de finances impactant le budget de la Commune.

Enfin, ce rapport doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

## I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL

### 1 – Le contexte national et international (Source : La Banque Postale – Actu éco de janvier 2024)

---

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.

Selon les derniers indicateurs économiques disponibles, l'activité est restée « molle » en zone euro fin 2023 alors qu'elle demeurait plutôt dynamique aux Etats-Unis. Cela reflète en partie la différence de nature des soutiens publics depuis 2020 : outre-Atlantique, l'amplitude des mesures adoptées a contribué à un excès de demande, en partie à l'origine du retour de l'inflation ; en Europe, les gouvernements ont globalement opté pour des dispositifs visant à préserver l'activité face d'abord à la crise Covid puis face à la crise énergétique du printemps 2022

Le reflux de l'inflation (mesurée sur un an) qui a été observé courant 2023 a marqué une pause en décembre en zone euro, en raison d'une moindre contribution négative des prix de l'énergie. Globalement l'inflation sous-jacente se situe encore assez nettement au-dessus des cibles des banques centrales (aux Etats-Unis, cela tient en partie à l'inertie des loyers).

Les banques centrales pourraient donc se montrer plus prudentes que ce qu'anticipent les investisseurs. Ces derniers attendaient un premier mouvement dès le début du printemps pour une baisse totale de l'ordre de 150 points de base, tant du côté de la FED que de la BCE.

Il faut donc s'attendre à court terme à une correction des marchés financiers qui avaient fini l'année 2023 en trombe, la forte baisse des taux longs ayant soutenu les indices boursiers.

Les questions restent nombreuses pour l'année 2024 qui commence. Les interrogations portent sur les risques de détérioration du marché du travail et sur la résilience des entreprises qui ont pour l'instant plutôt bien résisté aux chocs ayant affecté leur environnement.

A l'inverse, la désinflation devrait favoriser la consommation des ménages qui a été le maillon faible de la croissance européenne en 2023. On peut aussi se demander si le niveau des taux longs, qui pourrait être plus bas que ce qui était attendu il y a quelques mois, sera de nature à limiter l'ajustement des marchés immobiliers. La détente des taux hypothécaires a déjà été spectaculaire aux Etats-Unis fin 2023.

Si l'on doit tenter d'anticiper ce qui est prévisible, ces dernières années nous montrent que l'on ne peut totalement ignorer ce qui ne l'est pas... Dans un monde à la géopolitique bouillonnante, les aléas ne manquent pas. Les tensions actuelles en mer rouge et leurs conséquences sur le transport maritime entre l'Asie et l'Europe en sont une bonne illustration.

### Conjoncture en France

L'inflation remonte un peu en décembre (à 3,7 % après 3,5 % en novembre avec une augmentation des prix de l'énergie un peu plus marquée (+5,6 % contre 3,1 % le mois précédent).

La hausse des prix alimentaires reste forte (7,1 %). Il faudra sans doute attendre le nouveau cycle de négociations entre industriels et la grande distribution pour voir apparaître une détente plus marquée. A noter que les prix à la production agricoles sont en baisse de 10 % sur un an en janvier.

Si la hausse des prix industriels reflue encore, celle des services se renforce un peu par rapport à novembre.

Selon les données de la Banque de France, les défaillances d'entreprises affichent une hausse en 2023 de 34,4 % par rapport à 2022. Cela reflète toutefois un rattrapage après un nombre de défaillances anormalement bas pendant la période Covid, sous l'effet de diverses mesures publiques en faveur des entreprises.

Le nombre de défaillances est cependant très nettement supérieur à la période pré-Covid, sauf pour les microentreprises (environ + 35 % pour les PME en 2023 par rapport à la moyenne 2010-2019).

L'indice du coût de la construction baisse au 3ème trimestre pour la première fois depuis trois ans. Sa hausse sur un an revient à 3,4 % après +8 %. Cela pourrait marquer le début d'un assainissement de la promotion immobilière en rendant les nouveaux projets plus abordables. Il faudra néanmoins beaucoup de temps pour écouler les stocks.

En ce début d'année, le secteur du BTP est en net recul.

Les mesures de soutien budgétaire adoptées pour protéger les ménages et les entreprises de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires devraient être progressivement supprimées, ce qui permettrait d'accélérer le nécessaire assainissement budgétaire. Malgré les réductions de dépenses annoncées, le déficit budgétaire devrait rester important, à 4.6 % du PIB en 2024. Il faudrait intensifier les efforts visant à promouvoir des solutions alternatives aux combustibles fossiles ainsi qu'à encourager la rénovation des logements et les économies d'énergie.

## **2 – La loi de Finances 2024**

---

Dans le PLF 2024, les principaux dispositifs concernant les collectivités sont les suivants :

### **Des dotations et soutiens aux Communes :**

- La DGF en augmentation de 320 M€ mais toujours pas d'indexation sur l'inflation
- La Dotation de Soutien pour les aménités rurales passant de 41,6 à 100 M€
- Le Fonds Vert devant passer à 2,5 Md€ est finalement inscrit à son montant de 2023, soit 2 Md€ suite à l'annonce du gouvernement de réduire de 10 Md€ les crédits du budget de l'Etat.

### **Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité**

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2022.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera en 2024 sera donc de **+ 3,9 %**.

### **La prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissements des tarifs règlementés de vente de l'électricité.**

### **Institution dès 2024, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants d'une annexe « Impact du budget pour la transition écologique »**

Présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de transition écologique de la France

## II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

## Un excédent qui vient clôturer positivement l'exercice 2023

## Les comptes financiers 2023

## Budget principal en K€

Fonctionnement	
• Recettes	20 289 K€
• Dépenses	- 19 034 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 1 255 K€</b>
• Excédent reporté	561 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 816 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	3 108 K€

Investissement	
• Recettes	5 889 K€
• Dépenses	- 5 235 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 654 K€</b>
• Excédent reporté	638 K€
• <b>Résultat d'investissement</b>	<b>1 292 K€</b>

## Les budgets annexes

## Budget Pompes Funèbres en K€

Fonctionnement	
• Recettes	15 K€
• Dépenses	- 15 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0 K€</b>
• Excédent reporté	23 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>23 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	42 K€

Investissement	
• Recettes	0 K€
• Dépenses	0 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0 K€</b>
• Excédent reporté	19 K€
• <b>Résultat d'investissement</b>	<b>19 K€</b>

## Budget Transports en K€

Fonctionnement	
• Recettes	70 K€
• Dépenses	- 93 K€
• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 23 K€</b>
• Excédent reporté	23 K€
• <b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0 K€</b>
• Excédent disponible après couverture du besoin de financement	0 K€

## 1 - Les dépenses de fonctionnement

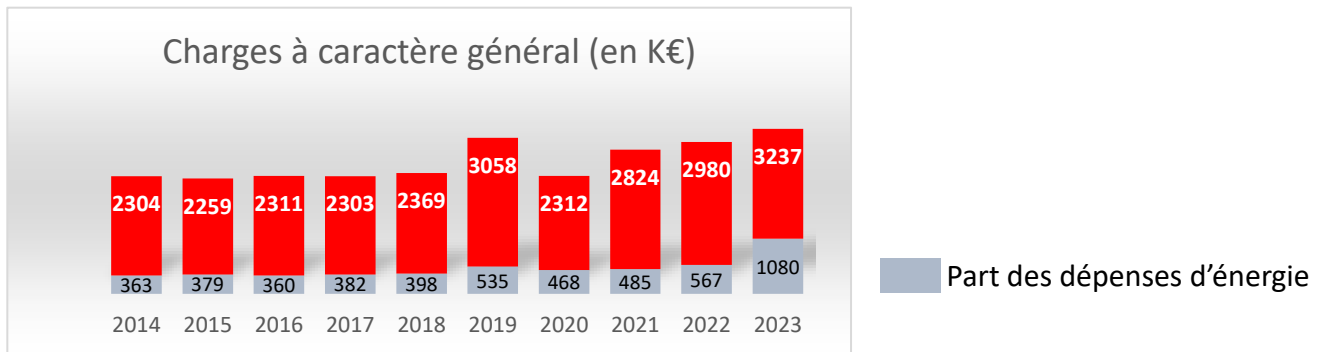
Budget principal en milliers d'euros											Taux d'évolution
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>14 179</b>	<b>14 121</b>	<b>14 271</b>	<b>14 655</b>	<b>14 939</b>	<b>16 794</b>	<b>16 213</b>	<b>16 916</b>	<b>17 307</b>	<b>17 225</b>	<b>-0,47 %</b>
• Charges à caractère général	2 304	2 259	2 311	2 303	2 369	3 058	2 312	2 824	2 980	3 237	+8,65 %
• Charges de personnel	8 334	8 520	8 778	9 197	9 408	9 985	10 077	10 501	10 748	10 190	-5,19 %
• Autres charges de gestion courante	2 699	2 751	2 640	2 585	2 623	2 973	3 016	2 643	2 636	2 771	+5,12 %
Dont subventions diverses	2 403	2 442	2 308	2 266	2 291	2 512	2 523	2 332	2 205	2 146	-2,67 %
• Intérêts de la dette	670	595	542	475	451	442	399	556	500	649	+29,88 %
• Autres dépenses	172	- 4	0	95	88	336	409	392	443	378	-14,67 %

### Evolution des charges de fonctionnement des services

Les charges de fonctionnement des services sont en augmentation en 2023 en raison de l'explosion des coûts de l'énergie qui ont augmenté de 500 K€ par rapport à 2022.

Si on prend uniquement en compte les charges de fonctionnement **hors énergie**, elles ont baissé de 10 % en 2023 par rapport à 2022.

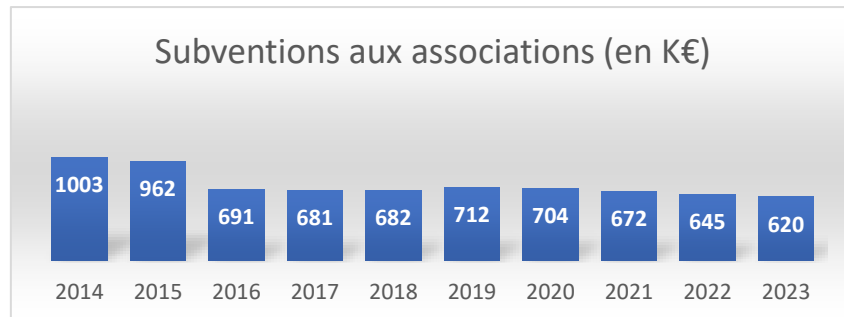
Ce résultat traduit les efforts constants des services pour réaliser des économies et maîtriser les dépenses nécessaires au fonctionnement des services.



## Maintien des subventions aux associations

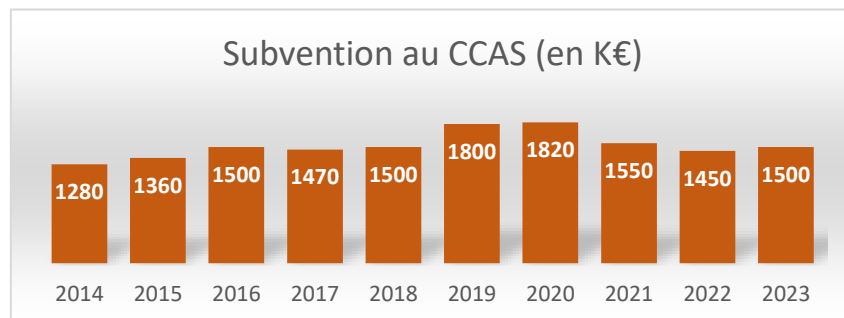
Les subventions de fonctionnement versées représentent 2,15 M€ et sont réparties entre :

- Les associations sportives, culturelles, humanitaires, ... pour un montant de 620 K€ légèrement inférieur à 2022



- Pour ce qui est du CCAS, la Commune a versé une subvention de 1,5 M€ en 2023 légèrement supérieure à celle de 2022.

Le CCAS, tout en maintenant une haute qualité d'accueil des enfants dans les crèches, a mis en œuvre et développé, suite à la disparition du Foyer Amical Mouansois, des activités en faveur des plus âgés. Elle poursuit également les mesures d'accompagnement des plus démunis, notamment au travers de l'épicerie solidaire et accentue les aides tels que les portages de repas ou prestations d'aides à domicile tout en maîtrisant au mieux ses dépenses de fonctionnement et optimisant ses recettes propres.

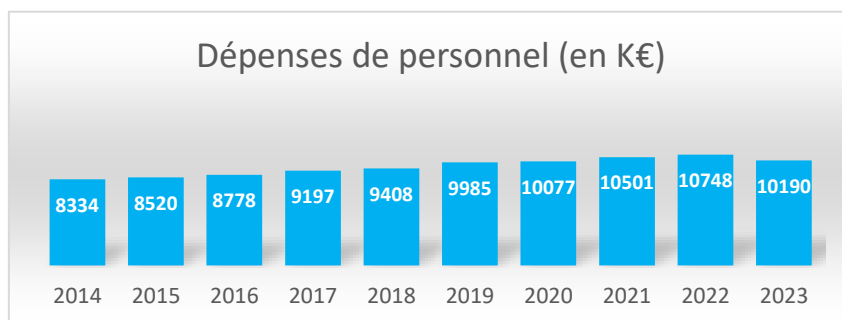


En ce qui concerne les budgets annexes, le budget des pompes funèbres n'appelle pas de commentaires particuliers et dégage un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité budgétaire de ce service.

Enfin, les dépenses du budget des transports comprennent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie des transports.

## 2 - Les dépenses de personnel

En 2023, les dépenses de personnel se sont élevées à 10,19 M€ pour le budget principal, en diminution de 5,19 % par rapport à 2022.



Détail des principales dépenses de personnel	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération par budget	<b>Commune</b>					
Rémunération Titulaires	4 262 389 €	4 603 730 €	4 618 660 €	4 623 759 €	4 831 055 €	4 716 968 €
SFT et IR Titulaires	118 134 €	133 866 €	142 969 €	145 533 €	145 423 €	137 936 €
Primes et indemnités	1 174 204 €	1 317 805 €	1 363 506 €	1 398 150 €	1 430 763 €	1 275 632 €
Rémunération Non Titulaires	907 327 €	902 383 €	950 402 €	1 123 156 €	1 095 594 €	987 637 €
SFT et IR Non Titulaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 756 €
Emplois d'avenir	40 996 €	10 395 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emplois aidés	102 256 €	58 425 €	37 697 €	90 658 €	86 054 €	27 603 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 605 306 €</b>	<b>7 026 604 €</b>	<b>7 113 234 €</b>	<b>7 381 256 €</b>	<b>7 588 889 €</b>	<b>7 161 551 €</b>
<i>Dont heures supplémentaires</i>	45 189 €	58 490 €	44 269 €	40 083 €	46 647 €	48 394 €

Il est à noter enfin que le chapitre des dépenses de personnel comporte également d'autres natures de dépenses, que sont :

- Le paiement annuel du Fonds National de Compensation
- L'assurance des risques statutaires
- La médecine professionnelle (incluant aussi la prestation CDG 06 sur la partie Hygiène et sécurité)

### Evolution de la masse salariale :

La masse salariale 2023 est en légère diminution par rapport à l'année précédente. L'augmentation de la valeur du point d'indice a pu être absorbée à hauteur de 70 K€ sur une demi-année (application au 1<sup>er</sup> Juillet 2023).

Des postes n'ont pas été remplacés (retraites, départs volontaires, ...) afin de maîtriser la masse salariale. Néanmoins, le personnel assure la qualité du service et il est privilégié les mutations en interne.

Par ailleurs, plusieurs postes n'ont pu être pourvus faute de candidats.

### Baisse des effectifs :

Les effectifs sont en baisse : la diminution des effectifs et le non remplacement dans certains services, dû au non recrutement faute de candidat, en sont à l'origine.

**Postes permanents et non permanents au 31/12/2023 - tous budgets confondus**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	241	237	241	236	242	218	231	227	210
Non Titulaires	53	65	58	65	55	59	53	54	59
Total	294	302	299	301	297	277	284	281	269

Pour 2023, les effectifs se répartissaient de la façon suivante :



**Les contrats aidés :**

Le nombre de contrats aidés par l'État a été très fortement réduit depuis l'année 2018.



**Les remboursements sur rémunérations :**

Les recettes ont diminué du côté de l'ASP, financeur des contrats aidés.



### 3 - Les recettes de fonctionnement

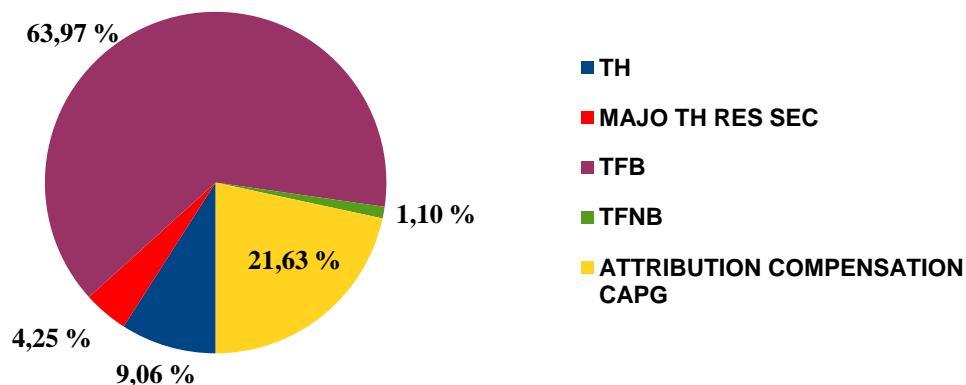
Budget principal en milliers d'euros											Taux d'évolution
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>16 297</b>	<b>17 601</b>	<b>15 592</b>	<b>17 288</b>	<b>16 834</b>	<b>19 804</b>	<b>20 150</b>	<b>17 268</b>	<b>18 498</b>	<b>20 441</b>	<b>+7,35 %</b>
• Impôts et taxes	10 550	10 475	11 070	11 888	12 135	12 649	13 174	13 144	13 974	14 776	+5,74 %
• Dotations et participations	2 337	2 011	1 459	1 608	1 496	1 548	1 511	1 094	1 695	1 431	-15,54 %
Dont DGF	1 197	886	553	292	215	145	78	27	0	0	
• Produits des services	1 629	1 673	1 701	1 749	1 802	3 858	806	1 046	1 228	1 414	+15,13 %
• Autres produits de gestion courante	417	348	370	415	387	392	586	638	645	984	+52,55 %
• Autres recettes	1 364	3 095	992	1 628	1 014	1 357	4 073	1 346	1 601	1 836	+14,67 %
Dont Produits des cessions	593	2 138	249	1 112	370	215	3 550	23	62	1 071	

#### Impôts et taxes

Ce chapitre est en hausse de 4,41 % par rapport à 2022.

La Commune a augmenté ses taux de fiscalité en 2023, cette évolution des taux combinée à la revalorisation mécanique des bases de 7,1 % a généré une recette supplémentaire de 810 K€.

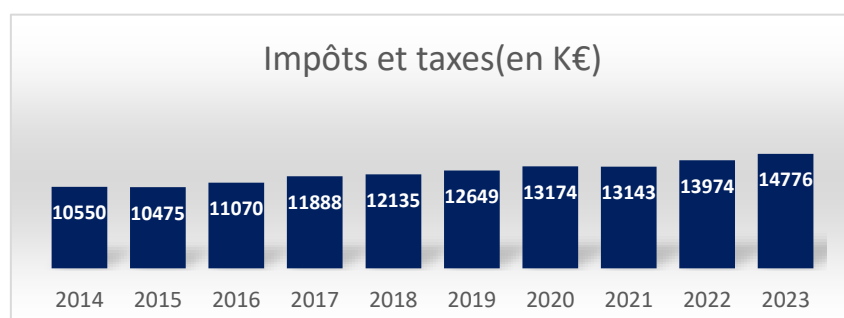
La fiscalité, y compris le reversement de l'attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse a représenté 12,4 M€ de recettes en 2023.



Les droits de mutation sont en baisse par rapport à 2022 de 141 K€ et représente un montant de 1,58 M€ en 2023.

Le marché de l'immobilier a subi un ralentissement des transactions et donc des droits de mutation perçues par les collectivités.

Enfin la taxe communale sur l'électricité représente une recette de 539 K€ pour 2023, en forte augmentation par rapport à 2022.



## Dotations, subventions et participations

Les dotations et participations sont en baisse en 2023,

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales n'est pas à la hauteur des années précédentes, la mise en place du Contrat Territorial Global (CTG) et les modifications apportées notamment sur le calcul au réel des activités définies dans ce contrat n'ont pas permis d'obtenir la participation prévue au Budget Primitif 2024 qui était de 523 K€.

Cette participation s'élève à 440 K€ en 2023.

Enfin, on peut noter que la Commune retrouve un montant de DGF pour l'exercice 2023, à hauteur de 29 K€, insignifiant au regard du montant de 1,4 M€ que percevait la Commune en 2013 avant l'effort de redressement des finances publiques initié par le gouvernement Hollande.

Après dix années de baisses régulières, la DGF avait complètement disparu en 2022 et à la faveur de la suspension en 2023 d'un écrêtement appliqué à certaines communes en fonction de leur potentiel fiscal, la Commune a bénéficié à nouveau d'une part de la dotation forfaitaire.

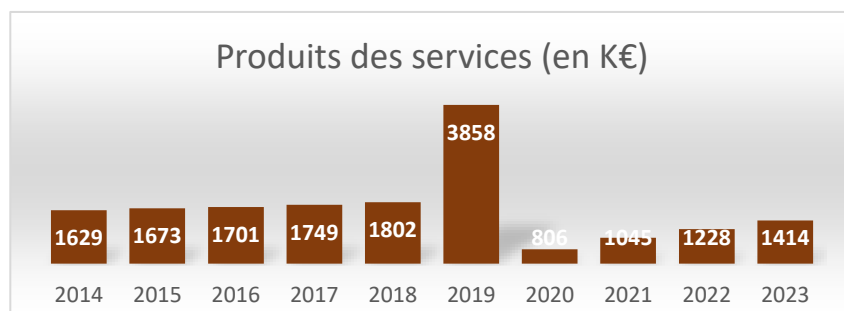


## Vente de produits de services et du domaine

Ce chapitre est en augmentation en 2023 par rapport à 2022 à hauteur de 1,4 M€.

Les prestations de l'enfance (Restauration scolaire et activités périscolaires) retrouvant des niveaux d'avant crise sanitaire, combinées avec l'évolution des tarifs prenant en compte l'inflation galopante des denrées alimentaires, expliquent en grande partie le dynamisme des recettes de ce chapitre budgétaire.

La redevance due par le délégataire du cinéma, les recettes de l'occupation du domaine public et des locations de salles retrouvent des niveaux corrects.

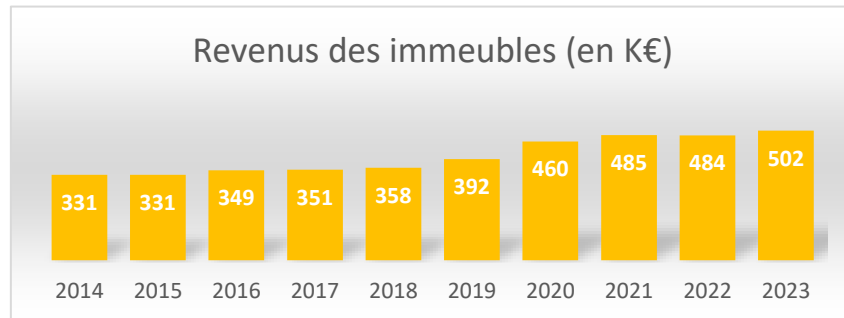


## **Autres produits de gestion courante**

---

Les revenus des immeubles correspondant aux locations du parc immobilier de la Commune sont la recette la plus importante de ce chapitre budgétaire.

Elles sont en évolution constante en raison des révisions de loyers et autres charges locatives prévues dans les différents contrats de location.



L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 d'un montant de 561 K€ vient compléter les recettes de l'exercice 2023.

En ce qui concerne le budget des pompes funèbres, les recettes concernent la vente de caveaux et les prestations relatives aux opérations funéraires.

Le financement du budget des transports est assuré par une subvention du budget de la Commune.

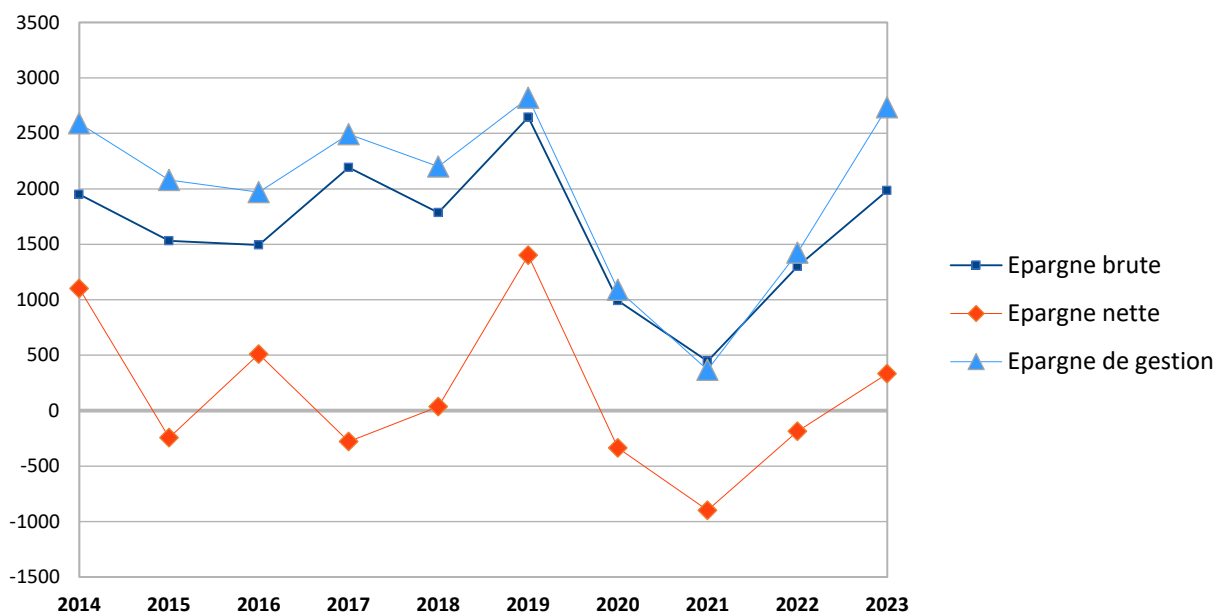
## 4 - La capacité d'autofinancement

Budget principal en milliers d'euros											Taux d'évolution
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
• Recettes de fonctionnement courantes	15 241	14 833	14 958	15 884	15 929	18 490	16 129	15 982	17 702	18 745	+5,89 %
• Dépenses de fonctionnement courantes (hors travaux en régie)	12 651	12 755	12 987	13 391	13 729	15 670	15 039	15 614	16 279	16 011	-1,65 %
• Épargne de gestion	2 590	2 078	1 971	2 493	2 200	2 820	1 090	368	1 423	2 734	
• Résultats financiers	-728	-556	-483	-479	-424	-405	-336	-488	-438	-591	
• Résultats exceptionnels	87	9	4	177	8	232	238	566	315	-158	
• Épargne brute	1 949	1 532	1 493	2 191	1 784	2 645	992	446	1 299	1 983	
• Remboursement du capital de la dette	861	1 789	998	2 665	1 746	1 262	1 345	1 363	1 503	1 651	
• Créances sur des collectivités	13	14	14	14	16	17	18	18	19	0	
• Épargne nette ou disponible	1 101	-243	510	-278	36	1 400	-336	-898	-185	332	

On constate une amélioration générale de l'épargne et donc de la situation de la Commune sous l'effet de recettes dynamiques (droits de mutation, fiscalité, cession immobilière, ...) et d'une maîtrise des dépenses.

L'épargne nette redevient positive après trois années délicates, ce qui était un des objectifs prioritaires fixés lors du vote du budget primitif 2023.

Capacité d'autofinancement (en K€)



## 5 - Les dépenses d'équipement

Budget principal en milliers d'euros											Moyenne s/la période	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	2023/2014
• Frais d'études, logiciels, ...	72	219	75	48	79	26	85	81	169	272	1 126	112
• Acquisitions (matériels, Véhic)	280	443	939	1 243	331	343	478	404	410	927	5 798	580
• Travaux Bâtiments	704	1 236	2 263	1 710	1 629	1 391	960	833	2 126	641	13 493	1 349
• Travaux voirie	1 171	740	570	758	1 388	1 030	550	587	512	411	7 717	772
• Total des dépenses d'équipement	2 227	2 638	3 847	3 759	3 427	2 790	2 073	1 905	3 217	2 251	28 134	2 813

Parmi les investissements les plus importants réalisés sur l'exercice 2023 pour la partie Bâtiment, on peut citer le démarrage des travaux d'accessibilité du Château, les travaux d'aménagement et d'amélioration dans les écoles, la fin des travaux d'extension du parc paysager du Château et des travaux de réhabilitation du club house du Tennis.

Pour ce qui est de la voirie et des réseaux, ont été réalisés les travaux de signalisation routière verticale et horizontale, les travaux d'optimisation de l'éclairage public ainsi que les travaux divers de voirie communale.

Enfin, il faut souligner la poursuite de l'opération du parking du château qui fait l'objet d'une comptabilité spécifique au chapitre 45 « Opérations pour compte de tiers ».

Les autres budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers.

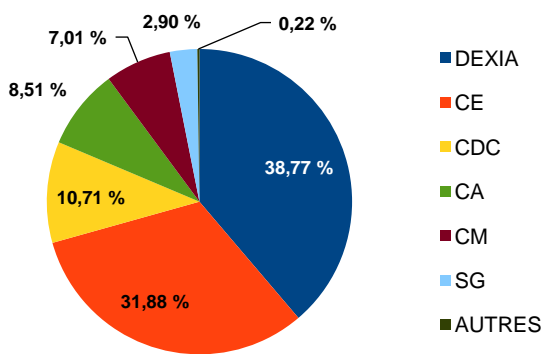
## 6 – Les caractéristiques générales de la dette au 31/12/2023

### L'encours de la dette

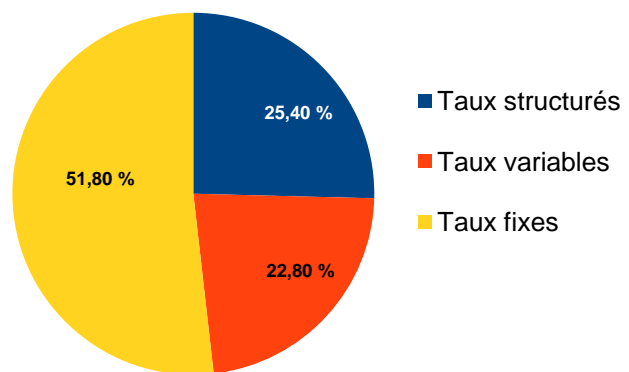
Budget principal en milliers d'euros										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
• Encours de la dette	16 628	15 986	16 327	16 097	15 555	15 743	14 398	14 236	14 550	13 778
• Annuité de la dette (capital + intérêts)	1 531	2 385	1 721	3 181	2 201	1 805	1 800	1 870	2 003	2 179
Dont remboursement de prêts par anticipation	0	865	0	1 593	650	0	0	0	0	0
• Emprunts réalisés	760	785	1 520	2 435	1 200	0	0	1 200	1 700	1 000
• Durée résiduelle moyenne	13 ans 9 mois	13 ans 5 mois	13 ans 4 mois	12 ans 10 mois	11 ans 11 mois	10 ans 10 mois	9 ans 11 mois	9 ans 2 mois	9 ans 1 mois	8 ans 10 mois
• Taux moyen	3,565 %	3,385 %	3,14 %	3,05 %	2,80 %	2,86 %	3,47 %	3,28 %	3,61 %	4,15 %

### La répartition des emprunts

#### Par organismes bancaires



#### Par type de taux



Les indicateurs

**Budget principal**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne régionale 2022	Moyenne nationale 2022
• Encours de la dette/habitant	1 580 €/hab	1 485 €/hab	1 598 €/hab	1 635 €/hab	1 555 €/hab	1 622 €/hab	1 462 €/hab	1 446 €/hab	1 420 €/hab	1 325 €/hab	995 €/hab	959 €/hab
• Capacité de désendettement (encours/épargne brute)	8,5 ans	10,4 ans	10,9 ans	7,3 ans	8,7 ans	5,9 ans	13,2 ans	31,9 ans	11,2 ans	7,78 ans	4,3 ans	4,9 ans

(Source : OFGPL – DGCL - tableaux financiers 2022)



**La composition de la dette des produits structurés**

Dans le cadre du réaménagement d'une partie de sa dette en 2008, la Commune a contracté trois prêts dits « structurés » comprenant :

- Une phase à taux fixes garantis pendant 3 ans
- Une phase structurée jusqu'à la fin des contrats.

Cette opération concernait le regroupement de différents prêts « classiques », mais à des taux fixes relativement élevés, pour les renégocier à des taux plus avantageux.

- **Prêt n° 2008062 contracté auprès de la Caisse d'Épargne (Classification charte Gissler : 3E)**

Le capital restant dû au 25 juillet 2023 était de 709 K€, ce prêt était composé de deux phases et courrait jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe garanti à 2,61%
- A partir de 2012, taux indexé sur le taux interbancaire LIBOR DOLLAR 12 MOIS

**En 2023, après négociation avec la Caisse d'Épargne, la Commune a sécurisé ce prêt structuré en le basculant vers un prêt à taux fixe classique (classification charte Gissler 1A), avec un taux identique de 2,61 % jusqu'à la fin du contrat en 2028, moyennant une indemnité de 58 K€.**

- **Prêt n° MPH254657EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL (Classification charte Gissler : 6F)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 2 M€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2033 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,30%
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre le cours de change DOLLAR/FR.SUISSE

La Commune, après avoir bénéficié d'un taux de 5,80 % en 2023, verra son taux passer à 7,62 % en 2024.

- **Prêt n° MPH254661EUR contracté auprès de Dexia, maintenant géré par la SFIL (Classification charte Gissler : 3E)**

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 771 K€, ce prêt est composé de deux phases et court jusqu'en 2028 :

- De 2008 à 2011, taux fixe à 3,59 %
- A partir de 2012, taux indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts de la zone EURO

La Commune, après avoir bénéficié d'un taux de 10,58 % en 2023, verra son taux passer à 12,10 % en 2024.

### III - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

#### 1 - La Fiscalité

##### Rappel des produits de la fiscalité 2023

###### Budget principal

	Bases définitives	Produits définitifs
• Taxe d'habitation	7 616 039 €	1 122 577 €
• Majoration taxe d'habitation sur résidences secondaires	5 959 343 €	527 044 €
• Taxe foncier bâti	27 398 386 €	7 929 276 €
• Taxe foncier non bâti	226 244 €	135 927 €
TOTAL		9 714 824 €

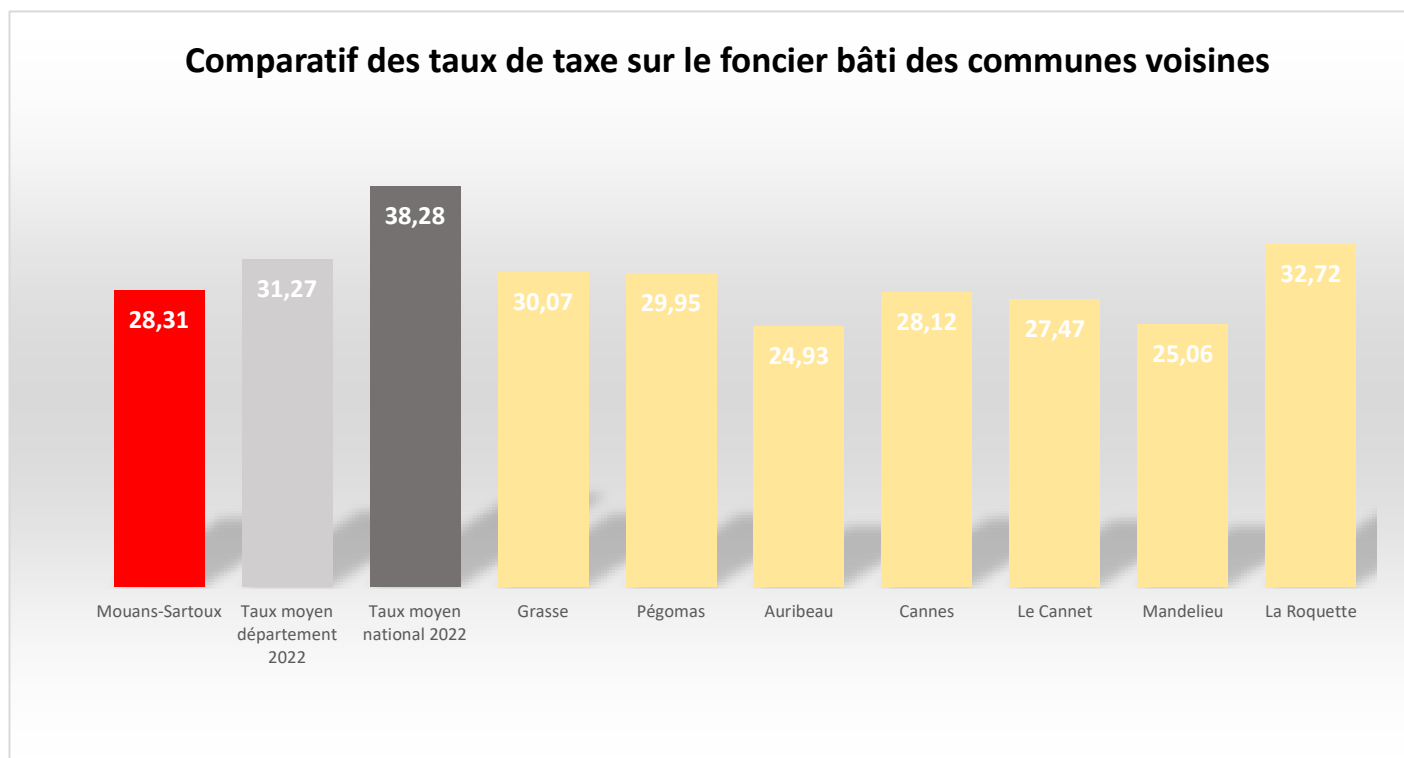
En 2023, la Commune a décidé de faire évoluer ses taux de fiscalité, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc passé de 27,48 % à 28,31 %, soit une augmentation de 3 %.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, quant à lui est passé de 58,33 % à 60,08 %.

Enfin, la Commune ayant retrouvé en 2023 son pouvoir de moduler le taux de taxe d'habitation, servant au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), est passé de 14,31 % à 14,74 %, soit une augmentation de 3 %.

En tenant compte de la revalorisation mécanique des bases des taux de fiscalité par les services de l'État, il est prévu un produit de fiscalité de 9,9 M€ pour 2024.

L'autonomie fiscale de la Commune repose donc en 2024 sur la taxe foncière sur le bâti, le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Depuis la loi de Finances 2018, le Parlement a décidé de la revalorisation automatique des bases de fiscalité indexée sur l'inflation constatée l'année N-1 (de novembre à novembre).

Par conséquent, cette revalorisation est pour 2024 de 3,9 %.

#### Evolution de la revalorisation des bases fiscales

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1,80 %	1,60 %	2,50 %	1,20 %	2,00 %	1,80 %	1,80 %	0,90 %	0,90 %	1,00 %	0,40 %	1,012 %	2,2 %	0,9 % TFPB/TFNB 1,2 % TH	0,2 %	3,4 %	7,1 %	3,9 %

#### Bases et Produits 2024 des taxes ménages à taux constant

##### Budget principal

	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Taxe habitation résidences secondaires	Majoration Taxe habitation résidences secondaires
• Bases prévisionnelles 2024	28 545 000 €	237 100 €	7 462 000 €	5 868 000 €
• Taux 2024	28,31 %	60,08 %	14,74 %	
• Produit fiscal 2024 à taux constant	8 081 090 €	142 450 €	1 099 899 €	518 966 €

Sur ces bases, si la Commune décidait une augmentation des taux de 1 % en 2024, le produit supplémentaire serait estimé à 100 K€ environ.

En ce qui concerne la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce dispositif reste indépendant du vote des taux de fiscalité et continue de s'appliquer.

La Commune applique depuis 2017 un taux majoré de 60 %.

## 2 - Les autres recettes

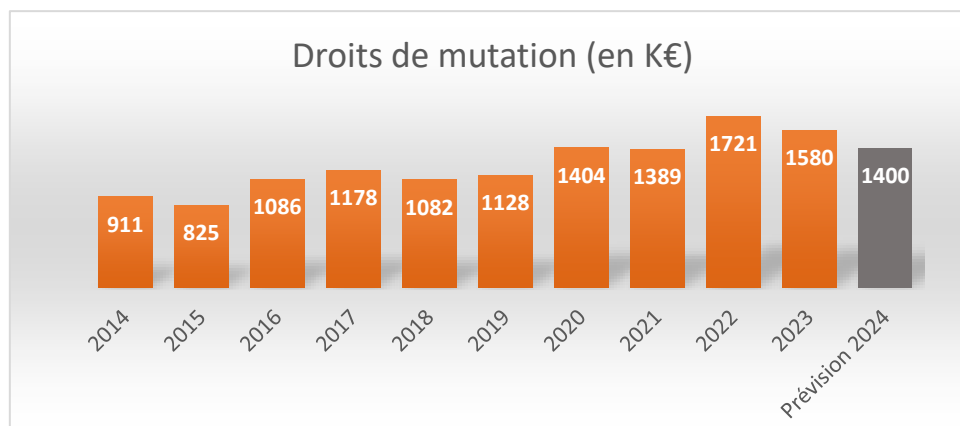
L'évolution des droits de mutation a été exceptionnelle sur la période 2016/2022 et représente une recette majeure pour la Commune.

L'immobilier, plombé par la remontée des taux de prêt, l'inflation des coûts des matériaux et la crise du BTP traverse une période difficile, ce qui a pour conséquence un ralentissement des transactions immobilières et de facto une baisse des droits de mutation au niveau national d'environ 23 % en 2023.

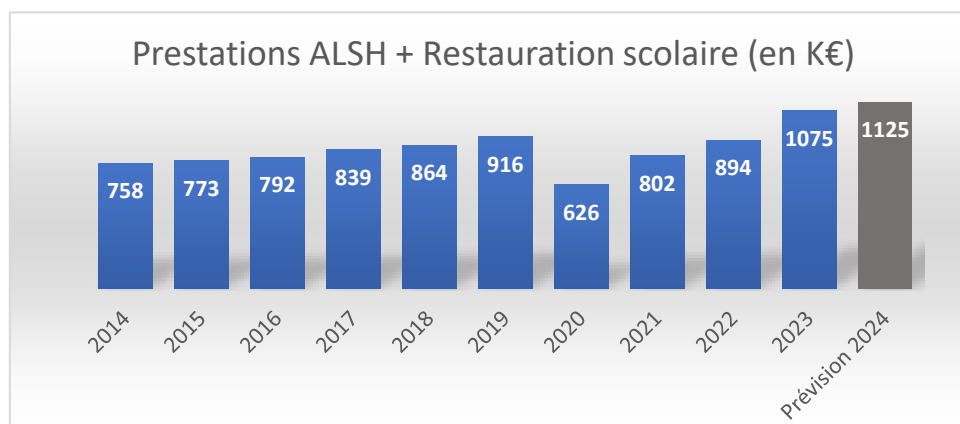
La Côte d'Azur résiste mieux à cette tendance baissière en raison des montants élevés des transactions.

A Mouans-Sartoux, on constate en 2023 une diminution des droits de mutation de 9% par rapport à 2022.

Il convient donc d'être prudent dans nos prévisions, c'est pour cela que la Commune envisage d'inscrire une prévision budgétaire inférieure au réalisé de 2023, à hauteur de 1,4 M€.

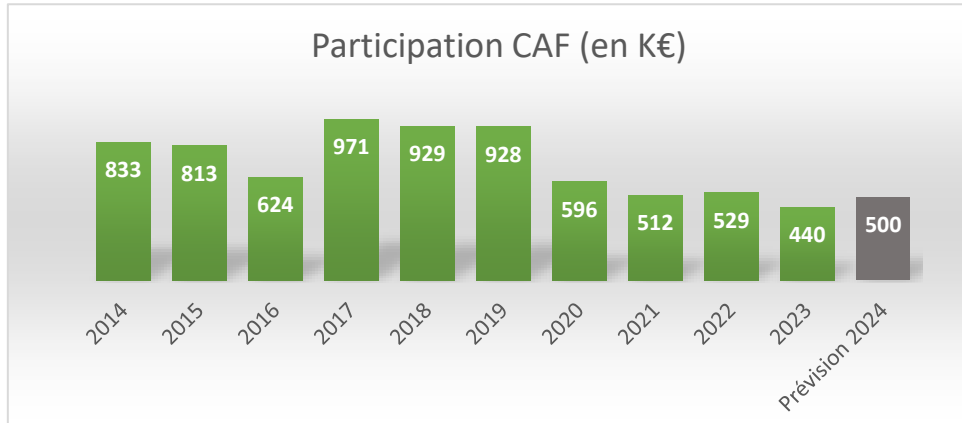


Les services municipaux anticipent une amélioration des recettes liées aux activités et prestations dans différents domaines (occupation du domaine public, locations de salles, recettes du cinéma, ...) mais également sur les recettes liées aux prestations de l'Enfance (Restauration scolaire, activités périscolaires, ...).



La Caisse d'Allocation Familiales, quant à elle, s'est engagée depuis 2021 dans un nouveau contrat en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse sur lequel la Commune a depuis peu de visibilité au niveau financier.

Cela s'est d'ailleurs traduit par une baisse de la participation de la CAF en 2023 qui devrait nous inciter à la prudence pour 2024.



### 3 - Les dépenses de fonctionnement

---

#### Les charges générales de fonctionnement

---

Les dépenses permettant le fonctionnement des services devraient être inférieures à ce qui était prévu en 2023.

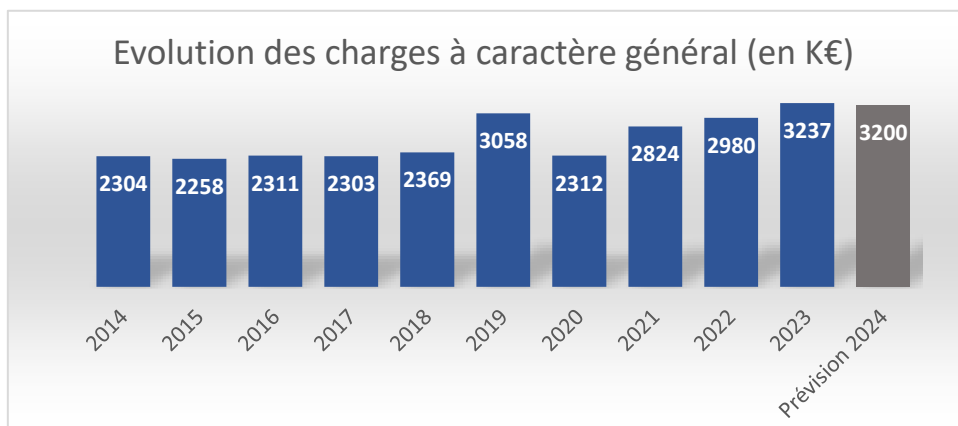
En effet, les dépenses d'énergie qui ont explosées en 2023 devraient baisser sous l'effet du nouveau marché lancé en groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG).

Ce marché nous permet d'obtenir des tarifs plus intéressants.

A cela s'ajoute la poursuite des démarches engagées depuis de nombreuses années pour économiser, diminuer ou tout du moins maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Les services municipaux continueront en 2024 leurs efforts pour assurer l'entretien nécessaire des bâtiments, des véhicules, de la voirie, ... tout en maintenant un service public de qualité et permettant de répondre aux besoins des mouansois.

Pour cela, il est prévu une enveloppe budgétaire comprise entre 3,1 et 3,3 M€ au budget 2024.



## Les dépenses de personnel

Comme dans la plupart des communes, les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses de la Commune de Mouans-Sartoux.

### Les effectifs :

La Commune a pour objectif de réduire la masse salariale, il apparaît en effet nécessaire de poursuivre la dynamique de maîtrise des dépenses de personnel engagée depuis plusieurs années mais cet exercice reste compliqué et dépend d'éléments que la Commune ne maîtrise pas, notamment la revalorisation du point d'indice décidée par l'Etat.

La particularité de 2024 résulte de la division de la Direction Enfance Jeunesse Éducation dont le personnel est désormais réparti en 2 directions distinctes ; Direction Enfance Jeunesse Éducation et une nouvelle Direction Alimentation au sein de laquelle sont regroupés les services restauration et MEAD.

Ainsi, en 2024 les effectifs seront répartis de la manière suivante :

Répartition par Direction (à février 2024)				
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents (en équivalent temps plein)	Pourcentage
Affaires culturelles	19	7,27 %	17,3	7,13 %
Cabinet, Développement économique, protocole, communication	1	0,38 %	1	0,41 %
Enfance/jeunesse	113	43,29 %	98,43	40,60 %
Alimentation	30	11,5 %	28,80	11,88 %
Affaires financières et réglementation	5	1,91 %	4,8	1,98 %
Informatique	3	1,15 %	2,8	1,15 %
Juridique	1	0,38 %	0,8	0,33 %
Police Municipale	15	5,74 %	15	6,18 %
Ressources humaines	6	2,29 %	6	2,47 %
Population, état civil	7	2,68 %	6,8	2,80 %
Direction générale	3	1,15 %	3	1,24 %
Services techniques	38	14,56 %	38	15,67 %
Sports, fêtes, vie associative	16	6,13 %	15,8	6,52 %
Urbanisme	4	1,53 %	4	1,65 %
TOTAL	261		242,53	

### L'évolution de la masse salariale :

Malgré cette volonté et ces efforts, le budget 2024 prévoit une augmentation de la masse salariale sur l'année 2024, expliquée par plusieurs facteurs :

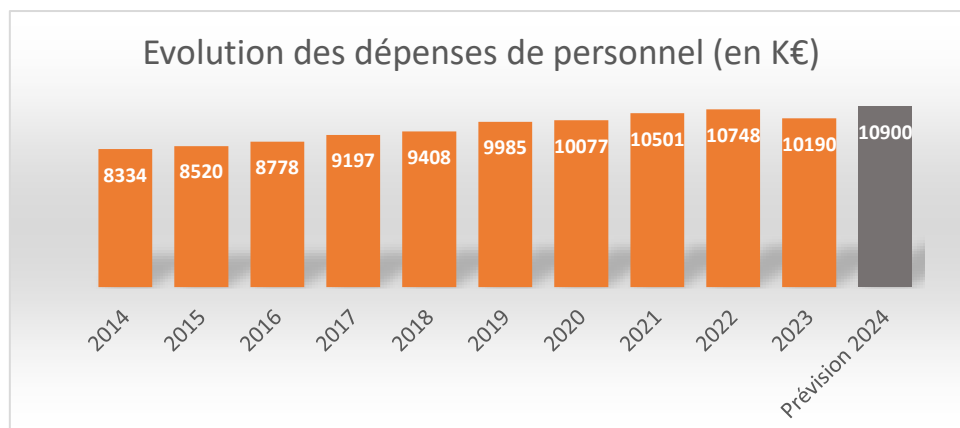
- La revalorisation du point d'indice décidée par l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2023 impactera le budget 2024 sur une année pleine, soit une enveloppe de 150 K€.
- A cela s'ajoute la majoration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 5 points sur tous les échelons du statut de la fonction publique territoriale, soit un coût supplémentaire de 105 K€.
- Les recrutements non réalisés en 2023, faute de candidats, sont prévus au budget 2024 pour un montant de 200 K€.

- L'habituel Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prenant en compte les avancements de grades et autres promotions internes va peser sur le budget 2024 à hauteur de 80 K€.

En parallèle, afin d'adapter le pilotage des ressources humaines et de réduire l'évolution de cette masse salariale, la municipalité poursuit sa politique en s'appuyant sur différents leviers :

- Poursuite du non remplacement des départs (naturels ou volontaires : départs en retraite et/ou départs volontaires) en 2024,
- Poursuite de la politique de gestion financière des absences maladie rigoureuse, et développement des actions de formation en matière d'hygiène et de sécurité dans une logique de prévention.

L'ensemble de ces mesures vise à réduire l'évolution des dépenses de personnel, malgré cela le Budget Primitif 2024 devrait afficher une enveloppe prévisionnelle de 10,9 M€, l'objectif raisonnable étant d'atterrir en fin d'exercice sur un réalisé compris entre 10,6 et 10,8 M€.



## Prélèvement de la loi SRU

---

Entre 2015 et 2019, la Commune a été dispensée des pénalités prévues par la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux.

En effet, les dépenses déductibles de l'exercice 2015 et 2016, relatives aux engagements réalisés par la Commune en matière de création de logements sociaux et de réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage, étaient supérieures au montant des pénalités.

Depuis 2020, la Commune verse de nouveau des pénalités au titre de la loi SRU d'environ 220 K€ chaque année.

Au titre de 2023 et considérant les dépenses déductibles déclarées par la Commune dans le cadre du projet « Cœur de Ville » pour la création de logements sociaux, la Commune n'a payé que 32 K€ de pénalités SRU.

Pour 2024, la Commune n'ayant pas atteint les objectifs fixés en la matière a été déclarée en état de carence par les services de l'Etat, comme de nombreuses communes des Alpes Maritimes mais également sur l'ensemble du territoire national.

La pénalité au titre de la loi SRU pour 2024 va donc être majorée de 91%, certaines communes ont un taux de majoration allant jusqu'à 400 %.

Par conséquent, il conviendra d'inscrire au budget une dépense de 365 K€.

## Les subventions

---

La Commune continuera d'apporter son soutien logistique tout au long de l'année aux associations dans tous les domaines, sportifs, culturels, humanitaires, sociaux, festifs et événementiels, ... tout en diminuant légèrement l'enveloppe des subventions par rapport à 2023.

Quant à la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), elle permettra de poursuivre la politique engagée depuis de nombreuses années pour maintenir un lien social essentiel et de qualité, des prestations nécessaires envers les plus jeunes, les personnes en situation précaire jusqu'aux plus anciens.

Grâce aux efforts des équipes du CCAS pleinement mobilisées pour atteindre les objectifs fixés, les dépenses devraient être maintenues à un niveau correct, les recettes, quant à elle, devraient être inscrites avec prudence en 2024.

**Par conséquent et au vu des prévisions budgétaires faites par le CCAS, la subvention de la Commune devrait être légèrement inférieure, soit un montant d'environ 1,4 M€, alors qu'elle était de 1,5 M€ en 2023.**

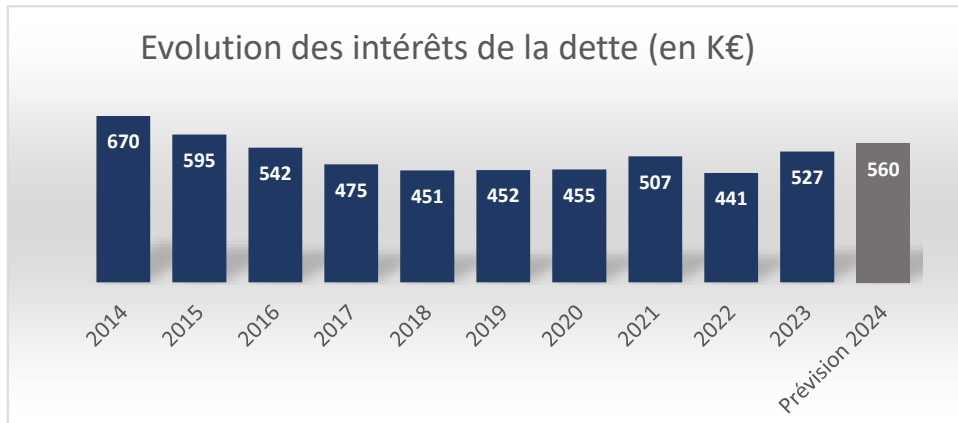
## Intérêts de la dette

---

### Les intérêts de la dette seront en hausse par rapport à 2023.

Les conditions des prêts structurés encore détenus par la Commune se sont dégradées en 2024, la stratégie de la Banque Centrale Européenne (BCE) visant à juguler l'inflation induit une augmentation des taux, ce qui accroît les intérêts à payer concernant deux emprunts contractés auprès de la SFIL en 2008.

A cela s'ajoute la contraction d'un nouvel emprunt en 2023 d'un montant d'1 M€ qui viendra produire ses effets cette année.



En ce qui concerne les budgets annexes, le budget des Pompes Funèbres, s'équilibre essentiellement par la vente de caveaux et n'appelle pas de commentaires particuliers.

## **5 - Les orientations en matière d'investissements**

---

En ce qui concerne le budget de la Commune, le résultat du compte financier unique 2023 du budget de la Commune fait apparaître un excédent de 1,29 M€, qu'il convient de corriger du solde négatif des RAR 2023, soit un excédent d'investissement de 870 K€.

### **Les priorités d'investissements**

---

Les investissements en 2024 prévoient notamment le démarrage des travaux du projet « Cœur de Ville » pour un montant de 1,2 M€, les travaux dans les écoles à hauteur de 220 K€, les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments à hauteur de 450 K€, ...

En matière de voirie, on peut citer les programmes annuels d'éclairage public et de signalisation routière, les divers travaux de voirie et réseaux ainsi que les travaux d'espaces verts et enfin le programme annuel de voirie communale.

Des crédits sont également prévus pour les acquisitions de matériels et outils nécessaires au fonctionnement des services de la Commune (ordinateurs, mobiliers, véhicules, mobiliers urbains, ...) pour un montant estimé à environ 500 K€.

L'enveloppe globale des investissements est estimée entre 3,6 et 3,8 M€ et sera affinée pour le vote du Budget Primitif 2024

### **Autres investissements**

---

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,57 M€.

A cela viennent s'ajouter les restes à réaliser de l'exercice 2023 pour un montant de 613 K€.

## **6 - Le financement des investissements**

---

Le financement des investissements et des restes à réaliser seront assurés par l'excédent d'investissement de 2023 estimé à 1,3 K€.

Le virement de la section de fonctionnement devrait être prévu à hauteur de 1,5 M€.

Parmi les autres recettes permettant de financer les investissements, sont prévus le versement du fonds de compensation à la TVA sur les dépenses éligibles réalisées en 2023 pour un montant de 250 K€, l'autofinancement à hauteur de 900 K€, le produit des amendes de police pour 100 K€ et de la taxe d'aménagement à hauteur de 350 K€.

Les participations des organismes départementaux, régionaux, nationaux, intercommunaux sous forme de subventions devraient venir compléter le financement des investissements à hauteur de 800 K€, notamment dans le cadre du projet « Cœur de Ville » et de l'installation de panneaux photovoltaïques pour lesquels la Commune est bien subventionnée.

Il est également prévu la vente du terrain situé sur la Zone de l'Argile pour l'installation de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) dans le cadre du projet porté par la SCI ARGILA pour un montant de 1,57 M€.

**Les financements ci-dessus devraient être suffisants pour ne pas avoir besoin de recourir à un emprunt en 2024, ce qui permettrait de se désendetter à hauteur de 1,5 M€.**

#### **IV - CONCLUSION**

L'exercice 2023 est encourageant et permet à la Commune de sortir d'une situation financière délicate vécue ces trois dernières années.

Ces résultats récompensent les efforts engagés par l'équipe municipale et les agents de la Commune dans tous les domaines pour maîtriser les dépenses et optimiser les recettes.

Le budget 2024 qui vous sera présenté dans quelques semaines traduira la volonté de poursuivre dans cette voie, la volonté d'améliorer nos marges de manœuvre et notre capacité d'épargne, la volonté de maintenir des investissements ambitieux et nécessaires tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, la volonté d'assurer un service public de qualité au service de tous les mouansois.